

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU Vendredi 17 Octobre 2014

Présents: GARRON Jean- Marie, CAURE Thierry, CONSTANS Serge, GARRON Patricia, LIOTARDO Maria Thérèse, MANCIOT Patrick, MESSENGER Daniel, ROUVIER Daniel, AVANIAN Jacques, MARGUET Michel, DA CUNHA Joaquim

1. Amélioration du réseau Haute Tension souterrain pour le bouclage des postes « Esparron et Bauduen » Convention avec ERDF

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'amélioration du réseau Haute Tension souterrain pour le bouclage des postes « Esparron et Bauduen ».

Pour ce faire ERDF demande l'autorisation de poser sur la parcelle cadastrée A n° 89 lieu dit « L'Aspé » appartenant à la commune, un câble Haute Tension Souterrain sur 183 m .

Il présente à cet effet, le projet de convention de servitudes fixant

les droits de servitude consentis au distributeur, les droits et obligations du propriétaire l'indemnité, les responsabilités, les litiges, les formalités

Le Conseil municipal

- est favorable à l'établissement de la convention de servitudes, permettant à ERDF, la pose d'un câble souterrain Haute Tension, sur la parcelle A 89 « L'Aspé » appartenant à la commune. La servitude sera établie sur une longueur de 183 m sur une bande de 0.40 m de large.

- autorise Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2. Annulation de titres :Budget Communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu d'annuler des titres correspondant à des droits de place au camping municipal.

En effet Mr Prado Mme Baudino ont réservé un emplacement au camping municipal, mais ne l'ont jamais occupé.

Les titres correspondant au droit de place ayant été émis et propose de les annuler

Le Conseil municipal décide :

Exercice 2012 n° 279 émit le 03/07/2012 pour un montant de 750.00 €

Exercice 2013 n° 57 émit le 14/01/2103 pour un montant de 840.00 €

n° 260 émit le 03/07/2013 pour un montant de 900.00 €

Exercice 2014 n° 72 émit le 29/01/2014 pour un montant de 900.00 €

précise que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision sont prévus au BP 2014 - c/673 - Titres annulés.

3. Questions Diverses

DPU : Le Conseil ne préempte pas Les Bardelières F 244-246

Donation d'un terrain :Le conseil accepte la donation d'un terrain sis à « Vaou de Mède »A 241 de 1 000 m²

Demande de la société de pêche :Le nouvel accès de mise à l'eau étant trop court, le président de la société de pêche sollicite la commune afin de dégager hors période estivale l'ancienne « mise à l'eau » (route noyée de St Laurent). Le conseil émet un accord de principe sous réserve que la société de pêche se charge de dégager la mise à l'eau et de sécuriser l'accès à la plage afin d'empêcher le stationnement des véhicules. A sa charge également la remise en état des lieux avant début juin. Cet accord sera valable en l'attente de l'autorisation de prolongement de la nouvelle mise à l'eau demandée.

La séance est levée à 20 h 45

Vu pour être affiché le Vendredi 24 Octobre 2014, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.